



18 OCT 2018

وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة
 ⵜⴰⵎⴰⵎⴰⵔⵜ ⵏ ⵉⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ
 Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,
 de l'Habitat et de la Politique de la Ville
 Agence Urbaine d'Agadir

4854

Décision relative à l'organisation de concours de recrutement

Le Directeur de l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Dahir n° 1-89-225 du 9 Novembre 1992 portant promulgation de la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Décret n° 2-88-584 du 24 Rajeb 1413 (18 Janvier 1993) pris pour l'application de la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Décret n° 2-99-711 du 20 Joumada II 1420 (1^{er} Octobre 1999) modifiant le décret n° 2-88-584 du 24 Rajeb 1413 (18 Janvier 1993) pris pour l'application de la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu la loi n° 60-99 modifiant et complétant la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Dahir n° 1-00-14 du 9 Kaada 1420 (14-2-2000) portant promulgation de la loi n° 60-99 modifiant et complétant la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le règlement provisoire portant statut du personnel de l'Agence Urbaine d'Agadir notamment l'article 33 ;

Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 22/10/2012 relative aux procédures de recrutement au sein des Etablissements et des Entreprises Publics ;

Vu la loi Cadre de l'Agence Urbaine d'Agadir au titre de l'exercice 2018 ;

Vu les nécessités de service.

DECIDE

Article Premier : L'Agence Urbaine d'Agadir organisera le **22 Novembre 2018** un concours pour le recrutement des profils ci-après (fiches de postes en annexe) selon le calendrier suivant :

Profils	Nombre de poste à pourvoir	Dernier délai de dépôt des dossiers	Date du concours écrit	Date de l'entretien oral
Architecte (annexe 1)	01	05/11/2018	22/11/2018	06/12/2018
Cadre Supérieur en audit et contrôle de gestion (annexe 2)	01	05/11/2018	22/11/2018	06/12/2018
Cadre supérieur archiviste (annexe 3)	01	05/11/2018	22/11/2018	06/12/2018
Technicien spécialisé en architecture et urbanisme (annexe 4)	01	05/11/2018	22/11/2018	06/12/2018
Technicien spécialisé en finances et comptabilité (annexe 5)	01	05/11/2018	22/11/2018	06/12/2018



Article Deux : Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Agé de 18 ans au moins 45 ans au plus à la date du concours ;
- Titulaire d'un diplôme délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions légales en vigueur, argumenté par une attestation d'équivalence en cas de diplômes étrangers ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire pour les fonctionnaires ;

Article Trois : Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite, explicite et personnalisée pour la participation au concours accompagnée d'un Curriculum Vitae détaillé faisant apparaître l'adresse mail et le numéro de téléphone personnel ;
- Une lettre de motivation manuscrite, explicite et personnalisée pour le poste demandé ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes ;
- Une copie de la CIN ;
- Attestations ou tous documents justifiant l'expérience (déclaration CNSS exigée) ;
- L'autorisation de participation au concours pour les candidats fonctionnaires et agents des Etablissement publics.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine d'Agadir sise Immeuble Ibn Toufail, Avenue My Abdellah, Agadir, BP 36/S.

Les candidatures envoyées par E-mail ne seront pas acceptées.

Article quatre : Déroulement et modalité du concours :

Epreuves	Durée	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrite : sujet se rapportant aux missions du poste à occuper.	3H	60	<10/20
Oral : la commission chargée du recrutement évaluera les compétences techniques et managériales des candidats.	15 à 30 min	40	-

Les candidats éligibles au regard des conditions fixées aux articles 2 et 3 seront convoqués pour participer à l'épreuve écrite du concours qui se déroulera conformément à la date figurant à l'article premier de la présente décision et au lieu qui sera précisé dans les convocations.

Les candidats admis à l'issue de l'épreuve écrite seront convoqués pour subir une épreuve orale.

Les résultats seront affichés sur le site www.emploi-public.ma et sur le site www.aua.ma.

Article cinq : Le présent avis de concours de recrutement est affiché au niveau du portail public (www.emploi-public.ma), sur le site web de l'Agence Urbaine (www.aua.ma) ainsi qu'au niveau de son siège.

Le Directeur de
l'Agence Urbaine d'Agadir
Signé Amine IDRISSE BELKASMI

